

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220620-012****du 20 juin 2022****n°012****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M. ABELIN, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGÉ, M. CHAINE, M. PREHER, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. AURIAULT, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD**POUVOIRS (3) :**

Mme MARQUES NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU

M. TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU

M. PICHON donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (4) : M. BOISSON, Mme GODET, Mme LAVRARD, M. MEU NIER

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER**OBJET : Fourniture, mise en service d'une solution de stockage (matériels et logiciels) - Autorisation de signature du marché - Abrogation de la délibération n°22 du 3 mai 2021**

Dans le cadre de la sécurisation de son système d'information, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a fait, en 2013, l'acquisition d'une baie de stockage afin de permettre à la collectivité d'assurer le stockage des données informatiques des services.

L'utilisation toujours croissante de la messagerie et des accès Internet, ainsi que des applicatifs utilisés par les services, provoquent une inflation du volume de données telle que la baie actuelle ne peut plus répondre aux besoins.

Celle-ci atteint aujourd'hui la limite de ses capacités en volume. Ces limites et son obsolescence technique font que le stockage des données informatiques ne peut plus être assuré dans les meilleures conditions de sécurité et ce, à brève échéance.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite renouveler sa solution de stockage pour pouvoir répondre aux besoins croissants de stockage (volumétrie et performances) ainsi que de bénéficier de nouvelles fonctionnalités contribuant à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA) pour son système d'information.

Il convient donc d'approuver la procédure de consultation qui sera passée dans le respect des règles de la commande publique.

La consultation vise donc à renouveler la solution de stockage existante par une solution de stockage répondant aux objectifs susmentionnés.

Le 3 mai 2021, par délibération n°22, le bureau communautaire avait autorisé le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an reconductible de manière tacite 3 fois (soit une durée maximale de 4 ans) sur une enveloppe budgétaire estimée de 856 000 € HT (1 027 200 € TTC) sur l'ensemble de la durée du marché.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220620-012

du 20 juin 2022

n°012

page 2/2

Ce type de marché n'est plus approprié : les besoins ayant été affinés, les propositions commerciales étudiées lors de l'élaboration du cahier des charges présentant un risque de dépassement du seuil de 215 000 € HT, il est donc proposé de passer un marché ordinaire pour une durée d'un an à compter de la date de notification selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'enveloppe budgétaire est estimée à 225 000,00 € HT (270 000,00 € TTC).

* * * * *

VU le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R2124-2 1° relatif aux appels d'offres ouverts,

VU l'article 5 alinéa II-2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence Aménagement numérique du territoire et conception, réalisation, exploitation des infrastructures de télécommunication à très haut débit en application des articles L.1425 du CGCT et suivants,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°22 du bureau du 3 mai 2021, relative à la fourniture et mise en service d'une solution de stockage,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la solution de stockage pour pouvoir répondre aux besoins croissants de stockage et bénéficier de nouvelles fonctionnalités contribuant à la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n°22 du 3 mai 2021.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture, mise en service d'une solution de stockage avec le titulaire déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ce dossier, dont l'enveloppe financière est estimée à 225 000,00 € HT (270 000,00 € TTC) .

La somme fait l'objet d'une inscription au budget principal sur les imputations 020 / 21838 / 2300 / op117 / S08M02 / EGBE12 / CHATEL et 020 / 21838 / 2300 / op117 / S08M02 / EGBA17 / CHATEL .

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOURD

